

1. CRITERES DE MISE EN LISTES DES SPORTIFS

1.1. L'escalade

La discipline escalade, olympique pour Paris 2024 puis Los Angeles 2028, comporte plusieurs épreuves :

- La vitesse, épreuve olympique au programme des JO de Paris 2024 (RHN1)
- Le bloc et la difficulté, épreuves olympiques sous forme combinée (spécialement pour les JO de Paris). La FI utilise les résultats des disciplines prises séparément pour l'accès aux championnats et pour les épreuves qualificatives, et il n'existe pas de circuit d'épreuves combinées bloc et difficulté. Par conséquent les disciplines bloc, difficulté et les épreuves sous forme combinées sont classées RHN1.

Les compétitions de référence :

- Les Jeux Olympiques
- Les championnats du monde ont lieu tous les deux ans, les prochains auront lieu en 2023, en alternance avec les championnats d'Europe
- Les Jeux mondiaux ont lieu tous les 4 ans, sur le même format que les championnats, avec un système de qualification exigeant où les meilleurs mondiaux sont présents.
- Les coupes du monde (bloc, difficulté, vitesse) sont des circuits indépendants pour chaque épreuve à plusieurs étapes, chaque année. Chaque circuit permet d'établir un classement final coupe du monde par épreuve tous les ans. Le niveau sur ces étapes est très relevé (comme aux championnats du monde)
- Les coupes d'Europe, sur le même format des coupes du monde complètent l'offre de compétition en seniors
- Pour les U16 à U20 un championnat du monde, qui a lieu tous les ans, et les coupes d'Europe jeunes, sur le modèle des seniors, constituent le socle des compétitions internationales.

1.2. Le para escalade

La discipline para-escalade est reconnue RHN3 pour l'épreuve de difficulté, pour la première fois.

Les compétitions de référence :

Un championnat du monde a lieu tous les deux ans et un circuit d'étapes de coupe du monde permet d'établir un classement final « para climbing ».

**Sportifs de haut niveau - Sportifs des collectifs nationaux - Sportifs Espoirs CRITERES DE
MISE EN LISTE MINISTERIELLE**

Les critères de mise en liste ont pour vocation à la fois de reconnaître les performances réalisées et d'identifier les performances pertinentes dans le parcours de performance. Au regard de la nature et de l'appréciation du degré d'universalité, 3 catégories ont été identifiées : Les épreuves olympiques et paralympiques, les épreuves dont la spécialité a été reconnue de haut-niveau par une universalité forte (+ de 30 pays) et celles qui bénéficient d'une reconnaissance dérogatoire au regard du classement mondial de la France. Il est impératif que le PPF mentionne l'ensemble des épreuves concernées par les critères de mise en liste. Les performances réalisées dans des épreuves non mentionnées dans le PPF ne pourront pas être reconnues.

CRITERES GENERAUX D'ENTREE EN LISTE : COMPETITIONS MONDIALES DE REFERENCE

Seuls les critères concernant les compétitions ci-dessous sont généralisés à l'ensemble des épreuves couvertes par la RHN.

Compétitions de référence	Type d'épreuve	EPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUE (RHN1)			EPREUVES HN NON OLYMPIQUES ou NON PARALYMPIQUE RHN 2 (+ de 30 pays)			EPREUVES HN NON OLYMPIQUES ou NON PARALYMPIQUE RHN 3 (15-30 pays)		
		ELITE	SENIOR	RELEVE	ELITE	SENIOR	RELEVE	ELITE	SENIOR	RELEVE
JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	Epreuves Individuelles et en doubles	1 - 8	9 - 16							
	A partir de 3 sportifs simultanément, relais, équipes, sports collectifs**	1 - 4	5 - 8							
	Sélection CCSO ou CPS		x							
CHAMPIONNATS DU MONDE*	Epreuves Individuelles et en doubles	1 - 8	9 - 16					1	2 - 3	
	A partir de 3 sportifs simultanément, relais, équipes, sports collectifs**	1 - 4	5 - 8					1	2 - 3	
CHAMPIONNATS DU MONDE* "JEUNE"	U15 à U23			1-16						1-3
*Critères minimums de participation sur les épreuves de référence, hors système de groupe en sports collectifs et sports professionnels	Si moins de 15 nations dans l'épreuve, les critères seront divisés par 2.	Si moins de 8 nations dans l'épreuve la performance ne peut pas être reconnue			** les épreuves où plusieurs équipes par nation peuvent participer seront appréciés suivant le critère des épreuves individuelles					
Particularités et dérogations (cas forcé) nécessitant un avis favorable de l'Agence. Toute demande forcée devra être motivée et discutée en amont de la mise en liste	Conditions prévues par le code du sport	La performance du sportif identifié sur des compétitions seniors pourra donner lieu à une dérogation de mise en liste "Relève" de manière exceptionnelle.		La reconnaissance de performances susceptibles de présenter un faible écart au podium pourront être étudiées		La mise en liste de sportifs jugés "essentiels" au projet de performance pourra être étudiée		En cas d'absence de compétition de référence les sportifs ou l'équipe pourront être maintenus en liste une année supplémentaire. En sports collectifs : c'est l'équipe qui est considérée mise en liste sur un quota maximal de joueurs concernés. En cas de reconduction de la mise en liste la constitution de l'équipe peut évoluer		

AUTRES CRITERES D'ENTREE EN LISTE POUVANT ETRE MISE EN ŒUVRE

La généralisation de critères pour les compétitions et ranking ci-dessous n'apparaît pas pertinents tant les réalités sont différentes d'une discipline, spécialité ou épreuve à une autre. Il apparaît essentiel d'adapter les critères à la réalité des différentes pratiques, organisations internationales, modalités de compétitions, etc. Il apparaît également essentiel d'étendre la reconnaissance de performance lorsque celle-ci est avérée même en dehors des compétitions de référence "classique".

Référence	Appréciation	EPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUE (RHN1)			EPREUVES HN NON OLYMPIQUES ou PARALYMPIQUE RHN 2 (+ de 30 pays)			EPREUVES HN NON OLYMPIQUES ou PARALYMPIQUE RHN 3 (15-30 pays)		
		ELITE	SENIOR	RELEVE	ELITE	SENIOR	RELEVE	ELITE	SENIOR	RELEVE
CHAMPIONNAT D'EUROPE	Seniors U16 à U20	1-3	4-8	9-20 1-8					1-3	1-3
AUTRES COMPETITIONS DE REFERENCE "SENIOR"	Jeux Mondiaux Masters combiné Olympique IFSC Etapas de coupe du monde Etapas de coupe d'Europe Etapas de coupe d'Europe U16 à U20	1-3	4-8 1-8	9-20 1-20 1-3 1-8					1	2-3
RANKING MONDIAL (fin de saison)	Classement final coupe du monde Classement mondial	1-3 1-3	4-8 4-8	9-20 9-20					1 1	2-3 2-3
PERFORMANCE EXCEPTIONNELLE	Record du monde ou MPM fin de saison		Record du monde ou MPM fin de saison						Record du monde ou MPM fin de saison	

CRITERES POUR INTEGRER LA LISTE "COLLECTIFS NATIONAUX"

- Sélection officielle en équipe de France pour participer à une compétition internationale ou Européenne
- Convocation officielle à un stage Equipe de France

CRITERES POUR INTEGRER LA LISTE "ESPOIRS"

- Top 6 aux championnats de France U16, U18, U20. Victoire uniquement s'il y a moins de 10 concurrents
- Top 3 aux championnats de France U14
- Victoire sur une étape de coupe de France U16, U18, U20.
- Top 6 en sélectif pour les équipes nationales U16, U18, U20. Victoire uniquement s'il y a moins de 10 concurrents

